

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: /
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT
Séance du 20 juin 2024

DOCUMENT AFFICHÉ
DU 1/7/24 AU 15/7/24

L'an deux mille vingt-quatre les vingt juin à onze heures, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

Etaient présents : René ISNARD, Daniel ROBERT, Rémy LIEUTIER, Christian TROJA, Jérôme SAMUEL, Christian GARCIN, Nicolas RICHIER, Gérard BARDONNENCHE,

Etaient absents : Jean Noel NAL, Bernard NAL,

Etait excusé et représenté : Jacques MAUREL (Pouvoir donné à Christian GALLO),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier).

Secrétaire de séance : Daniel ROBERT.

Objet : Choix du mode de consultation pour l'achat d'énergie.

M. le Président indique que le marché passé avec l'UGAP se termine en fin d'année 2024. Il précise qu'il y a donc lieu de passer un appel d'offres en vue de l'achat d'énergie pour les années 2025, 2026 et 2027.

M. le Président indique qu'il s'agira d'un marché de fournitures et que le code des marchés publics mentionne qu'il y a lieu de définir le mode de consultation envisagé.

M. le Président propose qu'il soit procédé à un appel d'offres ouvert, tel que prévu aux articles 1 de l'article R2124-2 et aux articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :

- Donne un avis favorable aux propositions faites par le Président, relatives au choix du mode de consultation.
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer tous les documents s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré à Le Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Daniel ROBERT



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,
Christian GALLO

